

REVUE ELECTRONIQUE LANGAGE & COMMUNICATION

ISSN : 2617-7560

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PROFESSEUR N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L.

DIRECTEUR DE RÉDACTION : DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

COMITÉ SCIENTIFIQUE

PROF. ABLOU CAMILLE ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. ALAIN KIYINDOU, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE

PROF. AZOUMANA OUATTARA, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BAH HENRI, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BLÉ RAOUL GERMAIN, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. CLAUDE LISHOU, UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP

PROF. EDOUARD NGAMOUNTSIKA, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

DR FRANCIS BARBEY, MCU, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOMÉ

PROF. GORAN KOFFI MODESTE ARMAND, UNIVERSITÉ F. HOUPHOUËT-BOIGNY

DR JÉRÔME VALLUY, MCU, HDR, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE

PROF. JOSEPH P. ASSI-KAUDJHIS, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. KOUAMÉ KOUAKOU, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. MAKOSSO JEAN-FÉLIX, MCU, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

PROF. NANGA A. ANGÉLINE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. POAMÉ LAZARE MARCELIN, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. TCHITCHI TOUSSAINT YAОВI, UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

PROF. TRO DÉHO ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

PROF. ABLOU CAMILLE ROGER

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU

DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

PROF. KOUAMÉ KOUAKOU

DR NIAMKEY AKA, MCU

DR OUMAROU BOUKARI, MCU

COMITÉ DE LECTURE

PROF. IBO LYDIE

DR IRIÉ BI TIÉ BENJAMAIN

DR ADJUÉ ANONKPO JULIEN

DR COULIBALY DAOUA

PROF. KOFFI ÉHOUMAN RENÉ, MCU

DR KOUADIO GERVAIS-XAVIER

DR KOUAMÉ KHAN

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU

DR OULAI CORINNE YÉLAKAN

MARKETING & PUBLICITÉ : DR KOUAMÉ KHAN

INFOGRAPHIE / WEB MASTER : TOURÉ K. D. ESPÉRANCE / SANGUEN KOUAKOU

ÉDITEUR : DSLC

TÉLÉPHONE : (+225 01 40 29 15 19 / 07 48 14 02 02)

COURRIEL : khankouame@gmail.com / jeanclaudeoulai@uao.edu.ci

INDEXATION : <https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/12689>
<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/352725>

SITE INTERNET : <http://relacom-slc.org>

LIGNE EDITORIALE

Au creuset des Sciences du Langage, de l'Information et de la Communication, la Revue Electronique du Département des Sciences du Langage et de la Communication **REL@COM** s'inscrit dans la compréhension des champs du possible et de l'impossible dans les recherches en SIC. Elle s'ouvre à une interdisciplinarité factuelle et actuelle, en engageant des recherches pour comprendre et cerner les dynamiques évolutives des Sciences du Langage et de la Communication ainsi que des Sciences Humaines et Sociales en Côte d'Ivoire, en Afrique, et dans le monde.

Elle entend ainsi, au-delà des barrières physiques, des frontières instrumentales, hâtivement et activement contribuer à la fertilité scientifique observée dans les recherches au sein de l'Université Alassane Ouattara.

La qualité et le large panel des intervenants du Comité Scientifique (Professeurs internationaux et nationaux) démontrent le positionnement hors champ de la **REL@COM**.

Comme le suggère son logo, la **REL@COM** met en relief le géant baobab des savanes d'Afrique, situation géographique de son université d'attache, comme pour symboliser l'arbre à palabre avec ses branches représentant les divers domaines dans leurs pluralités et ses racines puisant la serve nourricière dans le livre ouvert, symbole du savoir. En prime, nous avons le soleil levant pour traduire l'espoir et l'illumination que les sciences peuvent apporter à l'univers de la cité représenté par le cercle.

La Revue Electronique du DSLC vise plusieurs objectifs :

- Offrir une nouvelle plateforme d'exposition des recherches théoriques, épistémologiques et/ou empiriques, en sciences du langage et de la communication,
- Promouvoir les résultats des recherches dans son champ d'activité,
- Encourager la posture interdisciplinaire dans les recherches en Sciences du Langage et de la Communication,
- Inciter les jeunes chercheurs à la production scientifiques.

Chaque numéro est la résultante d'une sélection exclusive d'articles issus d'auteurs ayant rigoureusement et selon les normes du CAMES répondu à un appel thématique ou libre.

Elle offre donc la possibilité d'une cohabitation singulière entre des chercheurs chevronnés et des jeunes chercheurs, afin de célébrer la bilatéralité et l'universalité du partage de la connaissance autour d'objets auxquels l'humanité n'est aucunement étrangère.

Le Comité de Rédaction

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue Langage et Communication est une revue semestrielle. Elle publie des articles originaux en Sciences du Langage, Sciences de l'Information et de la Communication, Langue, Littérature et Sciences Sociales.

I. RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont recevables en langue française, anglaise, espagnole ou allemande. Nombre de page : minimum 10 pages, maximum 15 pages en interlignes simples. Numérotation numérique en chiffres arabes, en haut et à droite de la page concernée. Police : Times New Roman. Taille : 11. Orientation : Portrait, recto.

II. NORMES EDITORIALES (NORCAMES)

Pour répondre aux Normes CAMES, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ✚ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition.

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

III. RÈGLES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle anti-plagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

SOMMAIRE

1. ALOSSÉ Dotsé Charles-Grégoire, KOUDJOA Abala Dissirama (Université de Kara, Togo)
Politique du genre et libération sociale de la femme à partir du différentialisme émancipateur 09
2. CAMARA Stanislas Modibo / LATTE Jacques Symphor (Université Péléforo Gbon Coulibaly, Korhogo-Côte d'Ivoire)
Léopold Sédar Senghor, le poète de la civilisation de l'universel 23
3. DADI Mahi Esaïe (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et résilience pédagogique de l'Université Alassane Ouattara (UAO) à l'ère de COVID-19 32
4. DARIF El Bouffy Hakima (Université Mohamed V, Rabat-Maroc)
Le social learning digital et le développement des compétences professionnelles des enseignants de français cycle secondaire au Maroc 43
5. Dimitri OVENANGA-KOUMOU (Université Marien Ngouabi, Brazzaville-Congo)
L'évènement de la mort : fatalité imagée chez Heidegger 60
6. DJAHA Koffi Henri (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Représentation de la sexualité, estime de soi et conduites sexuelles à risque chez les adolescentes d'Abidjan 70
7. Jean-Claude OULAI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
"Influenceurs" et éthique de la visibilité sur les réseaux sociaux en Côte d'Ivoire 81
8. Jean Sibadioumeg DIATTA (Université Cheikh Anta Diop, Dakar-Sénégal)/
Vieux Demba CISSOKO (Université Gaston Berger, St Louis-Sénégal)
Variations des pratiques plurilingues à Ziguinchor : contribution à une recherche contrastive sur centre et périphérie en sociolinguistique urbaine 94
9. Kouakou Guillaume YAO (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Relations Publiques et E-réputation des organisations hôtelières ivoiriennes à l'ère du COVID-19 109

10. Marie Sylvana BROU (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire),
Lépri Bernadin Nicaise AKA, Clément Kouadio KOUAMÉ (Université Félix
Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)
**Les défis de la communication dans la génération de la demande pour les
services de vaccination : cas des programmes élargis de vaccination en
Côte d'Ivoire en 2021** 121
11. Alexis Innocent Dit Marshall ACKAH (Institut National Supérieur des Arts et
de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)
**Mobilisation communautaire : élément de lutte contre le dérèglement
climatique en milieu rural** 135
12. Mimboabe BAKPA (Université de Kara, Togo)
Éléments de la négation dans les langues Gurma : état des lieux 149
13. Nibé Dramane SILUÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
**Communication et déterminants de la solidarité dans la pratique du poro
chez les Senoufo de Korhogo** 160
14. Thibaut DUBARRY (Université de Rouen, France)
**Quatre leçons sur le rôle positif du religieux à l'égard du Sida à la lumière
d'églises pentecôtistes et de mosquées de Townships de la nation arc en
ciel** 173
15. Vahama KAMAGATÉ (Université Péléforo Gbon Coulibaly, Korhogo-Côte
d'Ivoire)
**Mobilisation communautaire pour la préscolarisation dans les régions du
Béré et du Kabadougou en Côte d'Ivoire** 190
16. AGBENOKO Donyo Koffi (Université de Kara, Togo)
**L'Afrique entre altérité mondialiste et affirmation de souveraineté
étatique : enjeux socio-économiques et politiques de son rapport au
monde** 204
17. Oumar DIÈYE (Université Cheikh Anta Diop, Dakar-Sénégal)
**Dynamiques discursives et poétique intermédiaire dans *La première
journée de la bergerie* (1565) de Remy Belleau** 218
18. Emna GHANNOUCHI (Université de Manouba, Tunisie), Neila GHANNOUCHI
(Université de Jendouba, Tunisie), Jawhar JAMMOUSI (Université de
Manouba, Tunisie)
**L'impact de la dimension du divertissement sur le comportement du
consommateur : cas des Centres Commerciaux en Tunisie** 218

19. Youssouf DIAWARA (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire),
KOUADIO Akissi Françoise épouse. KONAN (Université Alassane Ouattara,
Bouaké-Côte d'Ivoire)

**Analyse discursive de l'œuvre dramatique *L'optimiste* (Saverio Naigiziki :
aspect sémantique et pragmatique) 249**

L'AFRIQUE ENTRE ALTÉRITÉ MONDIALISTE ET AFFIRMATION DE SOUVERAINETÉ ÉTATIQUE : ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES DE SON RAPPORT AU MONDE

Donyo Koffi AGBENOKO
Université de Kara (Togo)
adoko15@yahoo.fr

Résumé :

La mondialisation capitaliste a consacré une éthique marchande déshumanisée qui a lourdement affecté le continent africain. Le capitalisme s'internationalisant, a institué sur le plan social et économique, une division du travail et a induit une rupture entre les diverses couches sociales réduites à la pauvreté, au chômage et à la précarité. Le phénomène a également imposé en Afrique, l'érosion du lien politique de l'État-nation conduisant à l'idée de sa refondation. L'État-nation africain est donc victime de l'universalisation du capitalisme marchand qui a généré l'érosion de sa souveraineté. Dans cet article, nous nous efforçons d'analyser les enjeux économiques et politiques que le phénomène a imposé en Afrique et montrer que malgré les pesanteurs socio-économiques du capitalisme mondial, l'État a toujours joué un rôle régalien de protection de droits économiques sociaux des individus.

Mots clés : Afrique, capitalisme, État-Nation, inégalité, lien politique, mondialisation

Abstract :

Capitalist globalization has enshrined a dehumanized market ethic that has heavily affected the African continent. Capitalism, becoming internationalized, has established on the social and economic level, a division of labor and has led to a break between the various social strata reduced to poverty, unemployment and precariousness. The phenomenon has also imposed in Africa, the erosion of the political link of the nation-state leading to the idea of its refoundation. The African nation-state is therefore a victim of the universalization of merchant capitalism which has generated the erosion of its sovereignty. In this article, we endeavor to analyze the economic and political stakes that the phenomenon has imposed in Africa and show that despite the socio-economic burdens of world capitalism, the State has always played a sovereign role in the protection of social economic rights. individuals.

Keywords : Africa, capitalism, nation-state, inequality, political bond, globalization

Introduction

Au cours de ces dernières décennies, la mondialisation dans les affaires économiques et politiques s'est accentuée au point que le système mondial a acquis de nouvelles perspectives enchantantes. Cependant, l'espérance exclusive accordée aux idéologies dominantes du capitalisme mondial, s'est ébranlée au point où le phénomène est porteur de ruptures, d'inégalités et de paupérisation de certaines couches sociales, qu'il débouche finalement sur « l'empire du chaos » (A. Samir, 1991). Contradictoirement, au sens où l'entendent ses défenseurs, la mondialisation consacre plutôt une pauvreté et une inégalité durables pour la majorité ; aggravée de frustrations insurmontables. L'universalisation du monde par le capital marchand est alors porteuse fatalement de violences objectives faisant ainsi particulièrement de l'Afrique, une « zone des tempêtes » (A. Samir, 1991, p.83).

Le constat de la marginalisation du continent africain est patent puisqu'en dépit de l'optimisme affiché par les néolibéraux et les grandes institutions internationales, la part de l'Afrique dans l'économie mondiale n'occuperait que moins de 2 % (S. Latouche,

1998, p.11). En Afrique, le schéma libéral n'a consacré qu'une illusion d'intégration à l'économie mondiale. Les raisons qui justifient cette situation sont multiples et connues. En effet, si pour les uns, « *l'Afrique semble crouler sous les problèmes, guerres, génocides, massacres, coup d'état, crises politique et sociales, dictatures, maladies exodes, [...], certains rendent les africains responsables. Non contente de mourir, l'Afrique, frappée par le syndrome de victimisation serait en train de se suicider, assistée des larmes de ses fossoyeurs* » (*Le monde diplomatique*, mars, 2005). Pour les autres, ce constat provient des « *influences impérialistes, aux réseaux mafieux et des lobbies divers qui ont mis la main sur les ressources stratégiques et soutiennent les dictatures corrompues* » (J. M. Ela, 1998, p.03). Finalement pour certains, la mondialisation semble être le principal facteur au travers de ses méfaits économiques et financiers et de son impact désastreux sur le plan social, culturel et politique.

Ce tableau met un terme à la croyance en une « mondialisation heureuse » corroborant l'hypothèse selon laquelle la mondialisation n'est qu'une consécration de la pauvreté, puisque le phénomène renonce au projet de développement entendu comme modernisation économique et sociale mettant sous tutelle les pays en voie de développement au travers des politiques de réformes des organisations mondiales (F. Mestrum, 2002, p.112). Comment se manifeste le poids du pouvoir marchand dans les sociétés africaines ? Comment aborder, s'agissant de l'Afrique, la question de l'érosion et de la remise en cause du pouvoir étatique, conséquence de la mondialisation actuelle ? L'État africain a-t-il encore un sens dans le contexte de la mondialisation ? Mieux, l'État africain survivra-t-il des effets ou impacts immédiats de la mondialisation ?

Dans le cadre de ce travail, nous analyserons les implications de la mondialisation dans le cadre africain. D'abord, nous allons aborder comment la mondialisation a consacré une paupérisation et une aggravation des inégalités sur le continent africain. Ensuite, la question de l'érosion du pouvoir étatique en Afrique sera abordée pour finalement nous interroger sur les limites de la mondialisation aujourd'hui.

1. L'Afrique des ruptures : inégalités et paupérisation

Le phénomène qui marque indélébilement la vie des sociétés africaines depuis les années 1980, est l'ajustement structurel ou Programmes d'Ajustement Structurel (P.A.S). L'ajustement de l'Afrique au marché mondial a consacré une rupture entre plusieurs humanités. Et pour cause, l'image du continent n'est pas reluisante : il n'a pas réussi à prendre son destin en main depuis son ajustement aux lois et principes du marché mondial. L'objectif de cette nouvelle orientation économique libérale est de stabiliser les structures macro-économiques, financières et budgétaires. Cela s'est traduit par plusieurs conditionnalités politiques, sociales et économiques.

En effet, l'introduction de cette économie néolibérale ouverte, exige des États africains des directives qui sont sans commune mesure avec ce que les populations africaines attendent de leurs gouvernants. Cette économie libérale impose certaines mesures comme la réduction des effectifs dans la fonction publique, la pratique de l'économie de marché ouverte sur l'extérieur, la dévaluation et la vérité des prix pratiqués, la libre entreprise, la libéralisation du commerce, tout cela, accordant un rôle premier au secteur privé. Après des années d'exécution de ce programme, le bilan est mitigé. En effet, les pays africains sont davantage marginalisés et leur développement peine à s'observer tant les obstacles à sa concrétisation sont patents : les réformes sont on ne peut plus ambitieuses, car elles reposent sur des exigences économiques essentiellement énormes obéissant ainsi à une politique d'austérité extrême.

Toutefois et malheureusement, l'Afrique ajustée économiquement, est en déshérence, et même perdue si on peut le dire ainsi. En effet, l'analyse des progrès mondiaux à travers l'Indice de Développement Humain (I.D.H) révèle que l'écart de niveau de vie entre les différents pays du monde comparé à la moyenne mondiale, ne s'est pas réduit. Pendant ce temps, l'Afrique reste la région du monde qui a vu ses progrès ralentir et où le nombre

de pauvres n'a cessé d'accroître durant une longue période et ce depuis les années 1980. Dans son rapport du développement humain de 2006, le P.N.U.D révèle que l'Afrique, contrairement aux autres parties du monde, connaît depuis les années 1990, un recul de l'I.D.H. Du coup, les (P.A.S) introduits à partir des années 1980, demandant la non-ingérence de l'État dans l'économie, ont eu des conséquences négatives considérables sur l'avenir de l'Afrique. Ce qui, en réalité, est un véritable contraste puisque, la philosophie de ces institutions, au départ se résumait au fait que ces programmes seraient des remèdes aux crises de développement qui secouaient l'Afrique.

L'ambiguïté des programmes d'ajustement structurel est très évidente, car après vingt ans d'imposition, il est difficile de dire si la stratégie des institutions de *Bretton Woods* a produit les effets escomptés. Les États africains, contraints par les systèmes financiers mondiaux, ont vu leur souveraineté économique limitée en raison du fait qu'il leur était demandé de réduire leur personnel dans les secteurs d'activités de la vie publique. Du coup, le nombre d'enseignants, de médecins et d'ingénieurs agronomes étant considérablement diminués. Or ces États avaient besoin plus de personnels pour enclencher le processus de développement. Comme conséquence, l'Afrique a régressé d'une manière générale ces dernières années, confirmant l'hypothèse d'une « période perdue » dans le sens où de nombreux domaines prioritaires de l'État tels que la santé, l'éducation ou les infrastructures sociales de base, sont visés par cette politique d'austérité. Prenant le cas du Sénégal après dix ans d'application du programme, la Banque Mondiale elle-même en est arrivée aux mêmes constats puisqu'elle rapporte ceci :

La qualité de vie moyenne, de la population n'en a pas pour autant été améliorée après une décennie de mise en pratique des programmes d'ajustement structurel, la moitié de la population du pays vivait toujours avec moins d'un dollar par jour, seuil de la pauvreté absolue (Banque Mondiale, 1988, p.66).

Duruflé, Cleary, Amin, Igué et Chossudovsky développent des argumentaires qui mettent également en cause l'ajustement de l'Afrique à l'économie mondiale. Pour ces auteurs, en effet, la pauvreté dans laquelle se trouve l'Afrique est redevable aux nouvelles orientations économiques imposées par les institutions de *Bretton Woods*. Duruflé observe que les pseudo-retombées positives liées à l'alignement de l'Afrique sur l'économie mondiale à travers l'ajustement structurel ne doivent pas occulter les désastres qu'il a engendrés sur la plupart des pays africains. Pour Duruflé « les programmes d'ajustement se focalisent sur le niveau global de la demande et sur les conditions de l'offre, mais ils ne cherchent pas à prendre en compte le problème de la formation du capital humain et de la répartition des revenus » (Duruflé, 1988, p.45).

Dévoilant les résultats d'une enquête menée à propos des incidences de P.A.S, Cleary révèle une impossibilité pour les P.A.S d'offrir une meilleure qualité de vie pour les populations en particulier, les couches les plus démunies. Ces restructurations économiques réduisent de façon générale, le niveau de vie des pauvres et n'ont pu améliorer la qualité de vie des populations. Il illustre bien à travers les plans de licenciements massifs des fonctionnaires, le blocage des avancements et d'autres avantages sociaux.

Samir et Igue récusent également les mesures du P.A.S. Ils les considèrent comme des dogmes du monétarisme qui compromettent l'orientation vers le développement, produisent une léthargie économique et accentuent le chômage, la paupérisation des masses et accroissent le fossé entre les riches et les pauvres. Ce sont des esquisses de mesures de sortie de crise ayant une portée structurelle discutable et dirigées vers un seul objectif, à savoir assurer le paiement de la dette extérieure.

Dans une étude intitulée *La mondialisation de la pauvreté*, Chossudovsky examine « les réformes économiques » que les organismes financiers internationaux initient dans la plupart des pays d'Afrique. Il arrive à la conclusion que ces mesures ont une incidence

désastreuse sur la vie des populations. Il prouve comment ces “ réformes ” sont orientées vers des types coloniaux et récusent tout projet national ainsi que toute velléité démocratique, tout en faisant la promotion d'une société mondiale caractérisée par l'accroissement des inégalités où la majorité des populations est sacrifiée sur l'autel des avidités des puissants. Nous n'avons qu'à nous mettre en rapport avec Mkandawire pour comprendre quand il affirme ce qui suit :

Pendant plus d'une décennie, la plupart des pays africains ont consacré leur temps et leurs ressources à "ajuster". On espérait que les prix justes et fondamentaux financiers et monétaires adéquats permettraient à eux seuls de rétablir la santé des économies africaines : réduction de la pauvreté, équité, croissance, industrialisation, capacités macro-économiques, etc. La pléthore de changements microéconomiques et structures, le développement du capital humain et des infrastructures, et le renforcement des capacités qui sont nécessaires aux économies capitalistes modernes étaient relégués "en bas de page" du modèle de développement. Bien évidemment, dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, le remède a été dépassé par l'ampleur de la maladie. L'ironie, c'est qu'il a fallu plus d'une décennie pour redécouvrir que l'ajustement seul ne suffit pas au développement durable à long terme » (T. Mkandawire, 1999, p.04).

Ces politiques d'austérité mettent en évidence, le pouvoir d'un système qui façonne un monde à son image et traduit le rôle de l'argent comme un organisateur social. Rien n'échappe au pouvoir de l'argent. L'argent exerce un pouvoir ou une violence sournoise sur les pauvres ou les sujets; les obligeant à s'endetter constamment. Plus concrètement, le poids des mesures dictées par les institutions financières internationales aux pays africains qui font la demande pour accéder aux prêts financiers, est tel que lesdits pays n'ont aucune initiative, aucun pouvoir décisionnel engageant leur avenir. Pourfendant les mesures libérales imposées aux pays africains, A. Mbembe (2000, p.126) arrive à la conclusion que,

la privatisation et les programmes d'ajustement structurels, c'est une économie concessionnaire, faite de monopoles lucratifs, de contrats secrets d'arrangements privés et de passe-droits dans les secteurs du tabac, du transit, de l'agro-industrie, des grands travaux d'équipement, du pétrole, de l'uranium, du manganèse, de l'achat d'armes, de la formation et de l'encadrement d'armées et de milices tribales, et du recrutement de mercenaires, qui est en train de se mettre en place.

Aujourd'hui, cette dictature est plus que jamais présente dans les sociétés africaines où tout tend à devenir marchandise. Il y a une omnimarchandisation de la vie en Afrique. On peut à juste titre, nourrir des craintes que l'homme africain ne soit enseveli par le pouvoir marchand ou mercantile. Il faut donc ici, insister sur la marginalisation et les inégalités qui s'installent, paupérisant le pouvoir d'achat des Africains. Éloignés des espaces de production moderne par les hommes d'affaires occidentaux qui reprennent les sociétés étatiques et non étatiques à travers une privatisation des secteurs, les entrepreneurs locaux sont livrés à une économie de survie du secteur informel. L'organisation du secteur informel dans l'Afrique d'aujourd'hui traduit une forme de résistance à la marginalisation liée au pouvoir des actionnaires étrangers sur les secteurs modernes. Cette situation amène d'aucuns à s'interroger : « *Qui bénéficie de la libéralisation ? Les investisseurs nationaux ? Etrangers ? Dans quelle proportion ?* » (J.M.Ela, 1994, p.195). Et que dire des conditions des femmes africaines ?

Avec l'irruption du capitalisme mondial en Afrique, l'écart qui existe entre l'homme et la femme ne cesse de se creuser davantage. Les femmes africaines sont davantage

paupérisées. L'accent a été longtemps mis sur l'augmentation du Produit Intérieur Brut (P.I.B) dont tout le monde tirerait profit mais, aucunement, « *il n'est pas mention des femmes dans les stratégies de croissance conçues comme course au rattrapage des pays riches* » (J.M. Ela, 1994, p. 64). Les femmes d'Afrique ont été soumises aux impératifs de la nouvelle division du travail. Cette situation a accentué les rapports traditionnels d'inégalités dans les sociétés dominées par le pouvoir marchand. Les femmes d'Afrique sont exposées aux effets dévastateurs des entreprises internationales dont le pouvoir s'élargit dans les endroits où chancellent les affaires productives et marchandes. Du coup, le capitalisme a « *provoqué des rapports spécifiques d'inégalité et de domination dans la mesure où les rapports domestiques sont devenus le lieu de la reproduction de la force de travail à partir du mode de production marchand* » (J.M. Ela, 1994, p. 68). L'irruption des nouvelles formes de consommation et de loisir à travers l'économie marchande, l'introduction de nouveaux paradigmes culturels ont transformé le monde des femmes en Afrique. Les femmes africaines sont, par exemple, colonisées par l'industrie de l'imaginaire issue du capitalisme ; les invitant à renouveler sans cesse, leurs habitudes vestimentaires, alimentaires et esthétiques.

L'industrie de l'imaginaire, qui est une des caractéristiques du capitalisme, a rendu caduques les formes traditionnelles d'existence basées sur l'hospitalité, l'accueil et la générosité dans les sociétés africaines. Sont mis en avant, l'individualisme et l'égoïsme sous l'injonction des capacités d'inventivité et de rentabilité des entreprises surtout multinationales. Toute la question est de savoir si les femmes d'Afrique arrivent à intégrer facilement ces entreprises, quand on a conscience objective de la disparité qu'il y a entre l'homme et la femme. Ainsi au sein des structures socio-économiques qui s'installent en Afrique, l'émancipation des femmes est sujette aux rapports de dépendance avec le capital mondial qui restructure l'espace et utilise la main d'œuvre indigène en fonction des exigences d'une économie tournée vers l'extérieure. Cette économie extravertie est donc porteuse des outils d'exclusion et de discrimination dont le seuil, est observable dans les disparités entre les sexes. Ce système « n'est pas producteur d'emploi féminin dans les pays où la main-d'œuvre masculine est pléthorique, bon marché et sous-utilisée. Quand il en offre aux femmes, ceux-ci relèvent de métiers réputés féminins dans les traditions occidentales : dactylo, vendeuse, sage-femme et infirmière, institutrice, etc. » (F. Sow, 1987, p. 205) Les difficultés matérielles accentuent la situation des femmes et les empêchent d'avoir un réel statut social dans les sociétés africaines. Dans une société où tout est désormais soumis au pouvoir marchand, où la générosité et la solidarité d'antan se sont estompées, les problèmes spécifiques aux femmes ne feront que s'aggraver. Et F. Mestrum (2002 p.189) de s'alarmer sur les conditions des femmes dans le monde : « Les femmes partagent une expérience universelle, à savoir la subordination et la discrimination. Elles ont un statut inférieur dû à des préjugés et des traditions culturelles qui leur attribuent des rôles immuables ».

En Afrique où les inégalités et la paupérisation ne cessent de s'aggraver, on ne voit pas par quelle alchimie le continent, qui certes, reprend tant bien que mal, la marche de la démocratie, peut s'orienter vers des lendemains qui chantent. Si du moins sa jeune population lui offre un atout non négligeable par rapport à l'Occident, une grave crise cependant, se prépare avec l'aggravation des inégalités entre le Nord et le Sud. À l'évidence, s'établit plutôt une société à double vitesse, où l'on voit « la masse des nouveaux pauvres qui grossit dans les pays industrialisés et les laissés pour-compte dont les Africains constituent la majorité dans l'hémisphère Sud » (J.M.Ela, 1994, p.188).

2. Mondialisation et crise de l'État-nation en Afrique

Les échanges mondiaux d'ordre économique et politique ont aujourd'hui ébranlé la puissance de l'État en Afrique. La mondialisation dans ses diverses facettes ou registres est présentée comme un pouvoir mondial dont les effets considérables induisent une

érosion de la forme du lien social et politique dans laquelle la modernité s'est identifiée jusqu'alors, à savoir l'État-nation. Cette dynamique annoncerait plus que jamais, une convergence des rationalités où l'individu trouverait son bonheur à travers la circulation généralisée de biens et services ; ce qui transformerait le monde en un véritable village planétaire. Concomitamment mais paradoxalement, surviennent des revendications identitaires extrêmes dont la gravité des formes, risquent fort de porter atteinte à la survie de l'État-nation en Afrique.

2.1. L'érosion du pouvoir de l'État-nation en Afrique.

La globalisation de l'économie dans les années 1980, a consacré une logique transnationale faisant émerger considérablement l'économie des règles édictées par les États-nations. Mieux, la circulation globale des échanges a débordé « les cadres classiques des relations entre États pour se développer dans un transnational intégré à l'échelle monde » (M. Beaud, 1999, p.193). La particularité de la période contemporaine proviendrait du seuil atteint aujourd'hui par cette forme d'intégration. Tout se globalise systématiquement, que ce soit les marchandises, les capitaux et les hommes. Cette migration intensive des hommes, des biens et des capitaux est vue par les libéraux comme un triomphe du marché sur l'État. Selon B. Badie et M-C. Smouts (1995, p.15),

la mobilité de plus en plus marquée et de plus en plus aisée de l'individu au sein du système international tend à lui concéder des ressources spécifiques qui en font peu à peu un acteur en propre des relations internationales, face à une tutelle de l'État sans cesse plus relâchée et de moins en moins puissante.

Dans ce contexte de complexité, les États-nations ne peuvent que constater leur "disqualification" dans certains domaines d'actions qui relevaient de leur compétence. L'État-nation africain est donc victime d'une revitalisation de l'économie marchande qui a considérablement érodé sa souveraineté. Cette érosion du pouvoir de l'État-nation est aussi consécutive à une universalisation dangereuse de l'État :

La crise traversée par celui-ci, mais aussi les évolutions et les transformations subies par les modes de fonctionnement du marché et de la vie professionnelle tendent à accroître l'insertion de certaines catégories sociales dans la société civile et à démultiplier leurs engagements au sein de réseaux associatifs. Certains de ceux-ci disposent déjà d'une dimension internationale qui leur donne en tant qu'Organisation non gouvernementale (ONG) une position d'acteur du système international, distinct et même concurrent de l'État (B. Badie, M-C Smouts, 1995, p.18)

La délocalisation massive des entreprises avec ses réseaux de sous-traitance, les différentes formes de services et de production dématérialisées, sont la confirmation de la prise du pouvoir de l'économie marchande et traduisent la crise de souveraineté que subissent les États-nations. La dynamique de l'économie marchande décloisonne les économies locales qui ne sont plus territorialement limitées du point de vue étatique. Cette volonté de décloisonnement des économies est encouragée par différentes organisations internationales comme le G.A.T.T (General Agreement on Tariffs and Trade), le FMI (Fonds Monétaire International,) l'O.M.C (Organisation Mondiale du Commerce), la Chambre du Commerce International, le G8. Toutes ces organisations ont pour objectif d'encourager cette trans-nationalisation du marché économique en vue de réaliser « un système économique universel complètement déraciné, n'ayant plus d'attaches privilégiées en un lieu particulier, mais poussant des antennes partout » (S. Latouche, 2000, p.12)

Avec l'émergence de « nouveaux pouvoirs», l'affirmation de l'autorité ne réside plus dans l'exercice du pouvoir politique au sein de l'État. La puissance s'est métamorphosée en instrument moins coercitif, certes, mais imbue d'esprit d'innovation. La possession de la puissance allie un pouvoir inventif et une autorité moins coercitive. Un autre trait de la crise de l'État est que ce dernier n'a aucune crédibilité sociale et économique qu'il avait au temps de l'État-providence. Du fait de son incapacité à maîtriser les transactions financières et les mouvements boursiers, de son impuissance d'action sur les grands équilibres, l'État n'assure plus efficacement son rôle de protecteur économique et social d'antan qu'on lui reconnaissait. Cette incapacité se lit également sur le plan sécuritaire. Mieux, l'État aujourd'hui n'assure plus son rôle sécuritaire. On est loin de la conception traditionnelle de l'État envisagée par Hobbes. La protection des personnes et des biens mobilise une démarche beaucoup plus globale. Du coup, l'État-nation ne se suffit plus et apparaît inefficace face aux flux humains qui débordent sa capacité d'action. Désormais, les politiques sécuritaires seront élaborées comme des actions de contrôle des flux transfrontaliers et doivent évoluer ainsi vers une conception nouvelle de l'espace. Dans d'autres cas, la perte du monopole du pouvoir sécuritaire se traduit par un espace de plus en plus large laissé aux sociétés d'auto-défense et des sociétés de gardiennage, révélant la vulnérabilité sécuritaire de l'État. Ce qui n'est pas sans incidence sur le pouvoir politique de l'État. La société politique moderne nous offre désormais une société divisée faisant disparaître l'État-nation en faveur d'un nouvel ordre mondial dirigé dorénavant par des groupes de pression transnationaux :

La société internationale, en effet, a longtemps été tenue pour une société inter-étatique. Dans la théorie comme dans l'action, l'ordre international ne se conservait qu'à travers l'intervention volontaire des États. Les grands équilibres ne pouvaient être préservés que par eux : la diplomatie était ainsi consacrée comme la fonction régulatrice par excellence des rapports internationaux, la guerre faisait figure d'expression conflictuelle unique, prolongement direct des politiques menées par chaque acteur étatique (B. Badie M-C. Smouts, 1995, p.12)

De nouveaux acteurs de la société civile occupent aujourd'hui l'arène nationale et internationale à savoir les ONG, les syndicats, les Églises et les groupes de pression internationaux. Ceux-ci développent des initiatives et initient une sphère de la citoyenneté qui n'est pas en déphasage avec l'État, mais qui est plutôt sa base sociale. L'essor de l'État et de la société tient à leur rôle de régulation de sécurisation et au redéploiement de cette dynamique de base en puissance économique. Mais lorsqu'on constate aujourd'hui l'érosion des pouvoirs de l'État, l'élan de la société civile peut être freiné ou compromis. En effet,

le recul des États, démocratiques ou non, entraîne la baisse de la participation politique et ce qu'on a justement nommé une crise de la représentation politique. Les électeurs ne se sentent plus représentés : ce qu'ils expriment en dénonçant une classe politique qui n'aurait d'autre but que son propre pouvoir et parfois même l'enrichissement personnel de ses membres (A. Touraine, 1994, p.8)

Des mouvements migratoires des hommes, des marchandises, de biens culturels et religieux transcendent les frontières et échappent au contrôle des pouvoirs étatiques. La déchéance de la souveraineté des États est la résultante des interdépendances croissantes, des solidarités transnationales qui pour des raisons humanitaires, « s'emparent de la vie politique intérieure du voisin à des fins stratégiques propres » (B. Badie, 1999, p.137). Cette situation traduit également une crise de territorialité. Ainsi la mondialisation met en œuvre tout un arsenal de stratégies politiques et économiques qui

mettent à rude épreuve les limites territoriales des différents États. Sous l'effet de la marchandisation du monde, les territoires nationaux perdent leur fonction de contrôle par rapport à leur pouvoir de production et de consommation. Il en est de même pour les opérations financières. Les flux financiers viennent s'accumuler dans les États et constituent désormais, de puissants réseaux brisant ainsi les frontières.

N'est-il pas alors, légitime de parler de la fin de l'État-nation en termes de souveraineté et d'acteur de la vie politique ? S. Latouche dans son ouvrage au titre évocateur, *La planète uniforme*, cite Michel Beaud qui décrit dans le journal *Le Monde* en 1987 les changements intervenus.

Les peuples et les patries qui aspirent à la liberté tremblent en découvrant que l'Etat souverain est devenu, pour un grand nombre une recette impraticable, écrivait, en 1958, François Perroux dans la coexistence pacifique. Ce qui était alors vrai de petits pays, de pays neufs ou nouvellement indépendants, l'est aujourd'hui pour tous les pays de la planète. Aucune économie nationale ne peut se penser tranquillement close en ses frontières. Et là, sans doute, réside une des causes de la crise du fordisme et de la perte d'efficacité des recettes keynésiennes ; rien n'assure plus qu'un surcroît de pouvoir d'achat dans un pays entraînera dans ce pays une augmentation de la demande susceptible d'y stimuler les activités. Internationalisation, multinationalisation, mondialisation des nations et du monde : il n'est plus de problème national ou local qui ne doive être pensé dans sa dimension mondiale (S. Latouche, 2000, p.142)

Ainsi la défaillance de l'État consacre une appropriation partielle de sa souveraineté par les organisations internationales, notamment celles qui sont chargées multilatéralement de financer leur programme de développement. Après avoir épousé l'idéologie développementaliste des États, les organisations de Bretton Woods soutiennent un désengagement de l'action publique, une diminution de nombres de fonctionnaires. Ces nouvelles idéologies de la bonne gouvernance, s'apparentent d'une manière visible, à l'idéal néolibéral propre à la culture occidentale. On exige exclusivement de l'État qu'il garantisse le respect de la loi et de l'ordre, qu'il protège la propriété privée tout en encourageant l'investissement. Ainsi la mondialisation a-t-elle adopté une stratégie paradoxale qui consiste à criminaliser systématiquement l'État ce qui équivaut « à la généralisation en leur sein de pratiques dont l'incrimination est patente, soit au regard des critères juridiques nationaux en vigueur, soit et surtout au regard des critères du droit international, des Organisations internationales, voire de la « communauté internationale » et en particulier des bailleurs de fonds » (J-F. Bayart, S. Ellis, B. Hibou, 1997, p. 36).

Les forces du libre-échange et du capital financier au fondement duquel se trouve la mondialisation ont discrédité le rôle de l'État. Seul compte le jeu du marché qui sait parfaitement assumer les risques financiers et commerciaux. Le marché écartant les risques sociaux ne fait plus confiance aux acteurs externes comme l'État, car le jeu de marché exige qu'à travers une main invisible se rétablissent par lui-même les inégalités. Un autre problème de l'État tient au fait que la mondialisation implique la libéralisation des marchés, la déréglementation et la privatisation de larges secteurs des économies nationales en raison de l'interdépendance des peuples. Cette attitude remet totalement en cause le principe de la souveraineté nationale. Une faille qui laisse libre cours aux exigences de l'entreprise privée, transnationale, déterminant les options et les priorités des transactions économiques. Autres faits importants : la mondialisation a fait apparaître une nouvelle physionomie à la maîtrise de l'économie mondiale : la puissance s'est transférée dans le contrôle de facteurs immatériels - connaissances scientifiques, haute technologie, finances, spéculations boursières, communication, publicité- au

détriment de la propriété d'éléments matériels (ressources naturelles, machines...). C'est le pouvoir des élites financières qui, avec l'acquisition des types d'entreprises de plus en plus étendues, arrivent à contrôler et à prendre des décisions à la place des structures étatiques. Les marxistes avaient longuement lutté contre l'aliénation des travailleurs. Avec la mondialisation, cette aliénation se poursuit dans la marchandisation de la planète sur fond d'érosion du pouvoir politique.

2.2. Survivance du rôle de l'État

Il est utile de relever que l'État, malgré les pesanteurs mondiales, a toujours joué un rôle inclusif dans les relations internationales. Les sociétés multinationales existaient depuis les temps anciens. Si on se réfère à l'Occident, on peut se rendre compte qu'un système international préexistait à l'État. Il est vrai cependant que « l'invention de l'ordre international moderne suit la construction de l'État au lieu de la précéder, relève des conséquences et non des causes » (B. Badié et M.-Cl. Smouts, p.13.). Issu de l'État, le système international actuel déteint sur son géniteur et l'influence de manière contradictoire. La raison est que le capitalisme en tant qu'ordre international, est consubstantiel aussi bien à la mondialisation qu'à l'État-nation et ainsi, « dès l'émergence de l'État-nation, il a été manifeste que celui-ci avait quelque chose à voir avec l'économie, c'est-à-dire l'organisation marchande des échanges et de la production sous une forme capitaliste » (S. Latouche, 2000, p.138) L'État-nation en tant qu'il joue un rôle aussi économique doit être capable de ce point de vue, d'assumer les contradictions liées à la forme capitaliste de production des richesses. Comme l'affirme S. Latouche (2000, p.139),

la logique de l'État et du politique et celle du capital et du marché n'ont pas raison de coïncider et ne coïncident pas normalement. Le civisme des agents économiques, qui est loin d'être négligeable, peut biaiser la logique du profit, comme les incitations et réglementations gouvernementales peuvent infléchir le jeu économique en faveur de « l'intérêt national ». Toutefois, la fusion et l'harmonie des deux intérêts ne sont pas « naturelles ». Ce n'est que dans un contexte historique très particulier que les deux termes, nation et économie, peuvent cohabiter avec pertinence

Il faut souligner que la mondialisation bien qu'ayant atteint un niveau sans précédent dans l'accélération et la globalisation des échanges et des marchés, est encore loin du rêve intégrateur du marché totalement acquis à sa cause, autorégulateur prenant en charge la totalité du lien social. Ce mythe d'un social totalement inféodé à une économie impériale, a fait d'ailleurs, l'objet d'une dénonciation de Karl Polanyi qui après Marx, trouvait que la mondialisation n'est pas un phénomène neutre.

Il nous appartient de construire une communauté mondiale dans laquelle les citoyens de pays voisins se regarderaient non comme des ennemis potentiels, mais comme des partenaires potentiels, tous membres d'une grande famille humaine reliés par une chaîne aux maillons de plus en plus nombreux [...]. Elle rendra possible la création d'un marché mondial de l'information, où les consommateurs pourront acheter et vendre [...]. La croissance mondiale peut s'enrichir de plusieurs centaines de milliards de dollars si nous nous engageons sur la voie de la GII (S. Latouche, 2000, p.10).

Il convient de rappeler que le G.I. I (Global Information Infrastructure) auquel fait allusion Al Gore dans son discours, est relatif au projet de construction des autoroutes de l'Information sous la conduite des États-Unis. Le projet avait pour but, la création effective d'un marché mondial plus intégré et instantané. L'idée sous-jacente à ce projet,

est que la mondialisation économique ne serait pas viable sans la mondialisation technologique et culturelle pour ainsi dire et l'une ou l'autre forme de cette mondialisation, ne serait pas sans acteurs de premier plan comme les États-Unis, mais aussi ceux que les journalistes ont appelé les « maîtres du monde », les 2000 militants mondiaux qui se retrouvent périodiquement à Davos.

Karl Polanyi trouve dans le concept de « régime enchâssé », un phénomène économique du monde post-libéral ne se distinguant pas des autres phénomènes sociaux et étant dispersé mais étroitement imbriqué dans le tissu social. Polanyi trouve qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, s'opère à travers le monde, *une grande transformation* qui consacre la fin d'une période du libéralisme et l'avènement d'un libéralisme imbriqué, où les phénomènes sociaux, longtemps abandonnés du fait d'un libéralisme non tolérant excluant l'intervention de l'État, prendraient toute leur importance dans une resocialisation de l'économie.

Ruggie a étudié également la transformation des régimes. Selon lui, les intérêts qui étaient divergents avant la seconde guerre mondiale, convergent actuellement vers un même but social. En effet, le libéralisme enchâssé est marqué par la poursuite d'un objectif social qui fédère tous les États qui s'engagent. Il fustige également l'anarchie économique de l'entre-deux-guerres par l'absence d'un objectif social. Il explique par exemple, que la tentative de création d'un régime monétaire unique a échoué à cette période du fait de l'incompatibilité avec l'objectif social.

3. Limites de la Mondialisation

Malgré les pesanteurs socio-économiques mondiales l'État a toujours joué son rôle dans l'établissement et la protection des droits de propriété, de l'abolition des barrières en vue de la libre circulation des biens et des services. Les rôles des États restent importants en tant qu'ils font partie intégrante d'un système interétatique ou international. Le système interétatique selon K. Polanyi, a une grande responsabilité dans le développement du marché autorégulateur au XIX^e siècle. Dans ce sens, c'est en jouant ce rôle que le marché autorégulateur a fait émerger l'État libéral. Jusqu'au XX^e siècle, la force du système interétatique est toujours non négligeable. Celle-ci a été traduite par l'existence de très grandes institutions qui agissent et interagissent d'une manière considérable sur le marché. L'une de ces institutions est sans nul doute, l'O.M.C ou Organisation Mondiale du Commerce. Créée depuis l'avènement de la mondialisation contemporaine, l'O.M.C se révèle être une institution purement interétatique. Elle est la consécration de la puissance du système interétatique et surtout sa capacité à réguler la libéralisation des échanges. Contrairement aux conceptions rependues çà et là, l'O.M.C est une institution dont la réputation se mesure à sa capacité de réguler les échanges au fur et à mesure qu'elle les libéralise. Un tel processus ne peut être mis en place qu'avec l'assentiment sans exception aucune de tous les États membres.

On peut de ce point de vue dire que la mondialisation augmente les responsabilités des États dans la mesure où elle les oblige à avoir un regard transfrontalier afin de penser leur place dans l'espace international. C'est pourquoi le principe de souveraineté ne peut plus être la mesure exclusive de l'importance du rôle des États, quand bien même sa charge symbolique reste forte. Il faut lui adjoindre la notion de responsabilité dont le champ spatio-temporel s'élargit à mesure que se fructifient et augmentent les échanges mondiaux. Le rôle de l'État doit être appréhendé non plus seulement d'un point de vue national mais aussi et surtout d'un point de vue international. Il doit en fait et en droit transcender l'espace national territorialisé. Autrement dit, l'État doit se penser de plus en plus comme une partie d'un ensemble mondialisé pour mieux se porter garant d'un espace national territorialisé. C'est une mutation culturelle importante que de plusieurs États, et singulièrement les États africains, doivent intégrer dans leur rapport au monde. Disons même que le principe de territorialité offre, par ailleurs, une démonstration exemplaire des actions et du rôle des États dans le contexte de la mondialisation et les

limites de celle-ci. En fait, l'État n'a jamais pu réguler les activités dont le déroulement ou les effets dépassent son territoire. Certes le développement des communications et des échanges de tout genre et la porosité des territoires des États à leur dynamique, pose des difficultés de leur maîtrise d'un espace normatif national exprimé dans le principe de territorialité. La mondialisation des échanges et des communications, qu'ils soient matériels ou immatériels, a toujours imposé une coordination, ne serait-ce que parce que bien souvent, une harmonisation est nécessaire, d'un point de vue technique. L'histoire de l'Europe contemporaine montre que la réglementation commune d'un certain nombre de questions a amené à l'adoption des références techniques et culturelles communes. Les exemples en la matière, ne manquent pas. On peut noter le cas du problème de l'immigration. Là-dessus nous lisons dans le journal le Monde ce qui suit :

Les 25 pays membres actuels et à venir de l'Union Européenne ont décidé de créer une structure chargée de coordonner les projets de coopération aux frontières extérieures de l'UE : formation des gardes-frontières, harmonisation de leur équipement et de procédures de rapatriement de clandestins (Le monde 21 juin 2003)

Cela veut dire que les États souscrivent à une logique de coordination de leur action. La coordination permet de combiner une approche de protection, de contrôle en même temps d'ouverture du territoire. L'État ne parvient donc à assumer son rôle de maîtrise de son territoire que par une coopération et une coordination internationales. En fait, on constate un recul de l'État dans un certain nombre de domaines et son renforcement dans d'autres. Nous pouvons relever les actions pointues des acteurs privés et l'incessante dynamique des nouvelles technologies, mais force est d'admettre que ces évolutions sont sujettes à un contrôle et une intervention des États.

Un autre exemple portant sur les limites de la mondialisation, est relatif à la montée des revendications nationalistes au moment même où l'on affirme que la consolidation d'une économie mondiale fera des nations, des forces en régression destinées à ne plus jouer que des rôles secondaires. Au cours de ces vingt dernières années, les atlas se sont enrichis de nouveaux États. De Ouzbékistan au Soudan du Sud en passant par la Moldavie et la Slovaquie, ces pays ont vu jour. Le fait est que la mondialisation met en évidence une société internationale totalement inégalitaire où ce qui est voulu par une minorité (les plus riches) est subi par les autres (majoritaire). Ce qui est en jeu, ce n'est pas le contrôle du territoire en tant que tel, mais celui des êtres humains et leurs diverses activités. L'exigence des lois communes et l'exercice en commun de compétence partagée demeurera un objectif indépassable. Quoiqu'il en soit, l'élaboration du pacte social sera toujours envisagée sur des bases nationales dans un premier temps, même si les contraintes sont devenues mondiales et imposent par la suite, des réajustements structurels, comme le remarque P. Benetton (2000, p.17),

l'extension des droits (des individus et des groupes), les progrès de la technique, le développement du marché dépendent aujourd'hui comme hier de conditions politiques, la paix internationale et la paix civile, la liberté d'expression, des droits de propriété, la liberté des échanges.

Les situations de crise illustrent bien que l'État reste régulateur en dernier ressort. Un des exemples patents, reste le cas de la Grèce. En pleine négociation avec la Troïka, et buttant sur des mesures d'austérités draconiennes, Alexis Tsipras, le premier ministre grec, avait suspendu les négociations et exigé un référendum. Et le peuple a choisi le non. Ce qui veut dire que,

la politique conserve son statut à part : elle conditionne les activités des hommes. Que, par malheur et par extraordinaire, une guerre civile éclate dans un pays d'Occident ou une dictature s'installe, et la dimension architectonique de la politique éclatera à nouveau à tous les regards. Si aujourd'hui, le rôle clé de la politique est peu visible, l'une des raisons en est le succès même de la politique (P. Beneton, 2000, p.17).

Beneton fait allusion à la situation des pays riches industrialisés, libéraux et démocratiques. Si on se rapporte à la situation africaine, un tel succès de la politique n'est pas évident. Certes, il y a une audience de l'action politique en Afrique mais ladite audience est négative. La politique africaine est encore source d'instabilité à tous points de vue. Autrement dit, la pratique politique sur le continent est encore souvent source de conflits meurtriers, conduisant dans certains cas, à la décomposition de l'État et l'exacerbation des replis identitaires qu'on met quelquefois trop naïvement au compte des conséquences de la mondialisation. Qu'il y ait un rapport entre les mobilisations identitaires et la mondialisation, nul ne saurait le nier. Les États africains ont toujours été faibles, eux qui ont du mal à assumer leurs fonctions régaliennes. Cette situation a souvent favorisé les pressions multiformes. Et ainsi, la mondialisation n'apporte strictement rien de nouveau qui contribuerait à l'accélération et l'accentuation des dites pressions. Les actions de mobilisations communautaires compensent de fait le manque d'État par le repli identitaire. C'est dire donc que tous les mouvements identitaires ne sont pas forcément liés aux conséquences de la mondialisation. Ce qu'on veut dire est que le jeu des acteurs politiques et l'influence des facteurs internes sont aussi considérables. L'instrumentalisation politique des différences ethniques aux fins de conservation du pouvoir par certains gouvernants conduit bien souvent aux crises identitaires que nous observons ici et là, ici et ailleurs. Ces derniers mobilisent des approches visant à une renaissance politique de l'Afrique sur des bases ethniques.

Conclusion

Le capitalisme marchand, qui se manifeste à travers le monde, est désormais porteur d'un ordre qui est désordre. Ce désordre s'est installé comme une nouvelle harmonie dans la vie économique et politique en Afrique. Le capitalisme mondial se veut désormais comme une forme de totalité de la vie quotidienne en ignorant tout ordre symbolique en faveur « d'une Loi sans loi, celle d'un ordre symbolique désymbolisateur » (A.Tosel, 2014, p.57). L'Afrique est donc invitée à s'ajuster à l'ordre mondial. Cette ouverture de l'Afrique au monde a consacré plutôt une rupture traduisant des inégalités qui s'expriment par des formes de résistances ; rupture avec le monde social et politique mais aussi économique. L'Afrique a vu ses institutions s'éroder à mesure qu'elle a pris l'option de s'engager dans le nouvel ordre mondial. L'État n'assure plus son rôle de régulateur. Bref, la phase actuelle de la mondialisation en Afrique traduit des effets peu favorables sur l'économie et la politique débouchant sur de vives inquiétudes. Partout, sur le continent la pauvreté et les inégalités sont les choses les mieux partagées. Pour le continent africain, la mondialisation actuelle donne à certains observateurs, un ressentiment d'un nouveau scénario d'une recolonisation clandestine. C'est dans sa forme d'impérialisme économique et ses portées négatives que le mondialisme est inacceptable pour le continent. Au demeurant, aujourd'hui en Afrique « la mondialisation, ça ne marche pas. Ça ne marche pas pour les pauvres du monde. Ça ne marche pas pour l'environnement. Ça ne marche pas pour la stabilité de l'économie mondiale » (J. Stiglitz, 2002, p.341).

Références bibliographiques

BADIE Bertrand, SMOUTS Marie-Claude, 1995, *Le Retournement du monde (Sociologie de la scène internationale)*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz.

BADIE, Bertrand, 1999, *Un monde sans souveraineté : Les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard.

BANQUE MONDIALE, 1988, *Rapport sur le développement du monde*.

BAYART Jean-François, ELLIS Stephen et HIBOU Béatrice, 1997, *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Bruxelles, Editions Complexe.

BEAUD Michel, 1999, *Mondialisation entre les mots et les choses*, Paris, Karthala.

BENETON Philippe, 2000, « L'Etat et la crise de la politique » in *Revue des Sciences Morales et Politiques*, N°1.

COMELIAU Christian, 1989, « Une seule politique ; l'ajustement structurel », *Le monde diplomatique*

DURUFLE Gilles *L'ajustement structurel en Afrique – Sénégal, Cote d'Ivoire, Madagascar*, Karthala, Paris, 1988.

ELA Jean-Marc, 1998, « Refus du développement ou échec de l'occidentalisation ? Les voies de l'afro-renaissance », in *Le Monde diplomatique*.

ELA Jean –Marc, 1994, *Afrique l'irruption des pauvres : Ingérence, Pouvoir, et Argent*, Paris, L'Harmattan.

JEUNE AFRIQUE ÉCONOMIE, 1998, *Faut-il brûler l'ajustement structurel ?* N°262.

LATOUCHE Serge, 1998, *L'autre Afrique*, Paris, Albin Michel.

LATOUCHE Serge, 2000, *La planète uniforme*, Paris, Editions Climats.

KURIEN John, 1998, « Solidaires par-delà les océans. Les pêcheurs face à la mondialisation », in *Foi et développement*, N° 262.

MBEMBE Achille, 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.

MESTRUM Francine, 2002, *Mondialisation et pauvreté*, Paris, L'Harmattan.

MKANDAWIRE Thandika, 1999, *Our continent, our futur, Perspectives on structural adjustment*, Dakar, Codesria, Africa World Press and LRDC.

PETITHOMME Mathieu, 2009, *Les élites Postcoloniales et le pouvoir politique en Afrique Subsaharienne, la politique contre le développement*, Paris, L'Harmattan.

POLANYI Karl, 1983, *La grande transformation*, Paris, Gallimard.

RAMONT Ignacio, 2005, « Un continent en mutation, résistances africaines », in *Manière de voir, Le monde diplomatique*, N° 79.

SAMIR Amin, 1991, *L'Empire du Chaos*, Paris, L'Harmattan.

SOW Fatou, 1987, « Femmes africaines, emploi et division internationale du travail », *Présence africaine*, N° 141.

STIGLITZ Joseph, 2002, *La grande désillusion*, Paris, Fayard.

TOURAINÉ Alain, 1994, *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris, Fayard.

TOSEL, André, 2014, *Essai pour une culture du futur*, Paris, Croquant.